

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 19 février 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 25 février 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

**Étaient présents :**

**À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoint.

JURET Didier - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAULT Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés :**

**À l'ouverture de la séance :**

MARTIN Fauzia - DAUNOIS Bruno - CARETTE Muriel, Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

<u>Nom du mandant</u>	à	<u>Nom du mandataire</u>
MARTIN Fauzia	à	FOURNIER Denis
DAUNOIS Bruno	à	COUVERCELLE Christian

**Secrétaire :** Damien GUITTON

-----

**M. le Maire** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté **à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Le Maire informe que deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour. La n°6 concerne la délégation d'attributions du Conseil municipal consentie au Maire et la n°7, la mise à disposition d'une salle communale à titre gratuit lors des obsèques d'une personne domiciliée sur la commune.

**FINANCES**

**1. Modification du prix de vente des deux terrains situés impasse Saint-Gilles.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **décide** de fixer le prix de vente TTC des deux terrains situés Impasse Saint-Gilles inscrit au budget « Terrains Saint-Gilles » comme suit :

N° Terrain	A	B	TOTAL
<b>Superficie m<sup>2</sup> cessible</b>	530	482	1 012
<b>Prix de vente HT : 110 € le m<sup>2</sup></b>	58 300,00 €	53 020,00 €	111 320,00 €
<b>Prix d'acquisition des lots au m<sup>2</sup> cessible</b>	1 577,72 €	1 434,84 €	3 012,56 €
<b>Marge HT</b>	56 722,28 €	51 585,16 €	108 307,44 €
<b>TVA due sur marge 20 %</b>	11 344,46 €	10 317,03 €	21 661,49 €
<b>Prix de Vente TTC au lot</b>	<b>69 644,46 €</b>	<b>63 337,03 €</b>	<b>132 981,49 €</b>

En fonction des instructions fiscales à venir et des éventuelles modifications de taux de TVA, sans que le prix HT puisse être modifié, le prix de vente TTC et la TVA sur marge pourront être corrigés.

- **dit** que le montant HT devra apparaître distinctement dans l'acte notarié pour le calcul des droits de mutation auxquels les ventes sont susceptibles d'être soumises.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à ladite vente, ainsi que toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence et notamment l'acte notarié.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Arts et Musique (S.I.A.M.) et adoption d'une charte de gouvernance.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 2 CONTRE** :

- **approuve** le transfert du siège social à l'école de musique de Saint-Barthélemy-d'Anjou.
- **adopte** la modification des statuts telle que présentée.
- **approuve** la charte de gouvernance et autorise M. le Maire, ou son représentant à la signer.

### **3. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal Arts et Musique (S.I.A.M.).**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**, désigne comme représentants du conseil municipal au S.I.A.M. les personnes nommées ci-dessous :

	<b>Compétences culturelles</b>
<b>Titulaire</b>	Didier JURET
<b>Titulaire</b>	Fauzia MARTIN
<b>Suppléant</b>	Bernadette BLANCHARD

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **4. Modification de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **prend acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la modification des membres de la commission d'appel d'offres comme suit** :

- M. Alain SUZANNE, membre titulaire
- M. Eric RITOUET, membre titulaire
- Mme Katia BESSON, membre titulaire
- M. Damien GUITTON, membre suppléant
- M. Laurent PELE, membre suppléant

## **AMENAGEMENT**

### **5. Adoption d'une convention de groupement de commandes de travaux avec la Sodemel.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **adopte** la convention de groupement de commandes de travaux avec la SODEMEL.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **décide** que le représentant de la commune au sein de la commission Ad hoc "Acerola, cœur de village" sera un des membres de la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.).

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **6. Délégation d'attributions du Conseil Municipal consentie au maire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

**La délégation donnée au Maire** pendant la durée de son mandat, **est modifiée**. Il est rajouté au point 3° les précisions comme suit :

[...3° Procéder à la réalisation des emprunts destinés, dans la limite des crédits inscrits au budget de chaque exercice, au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;....]

- Monsieur Le Maire rendra compte, à chacune des réunions du Conseil Municipal, des décisions qu'il aura prises en exécution de la présente délibération.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Le Maire, chaque adjoint aura délégation, dans la limite des domaines de compétence qui lui aura été attribué par arrêté du Maire.

## **FINANCES**

### **7. Mise à disposition d'une salle communale à titre gratuit lors des obsèques d'une personne domiciliée sur la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** la mise à disposition en fonction des disponibilités d'une salle communale à titre gratuit lors des obsèques d'une personne domiciliée sur la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Déclarations d'intention d'aliéner.**

M. le Maire porte à la connaissance des élus quatre déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

NOMS PROPRIETAIRES	NOMS ACQUEREURS	SECTION ET PARCELLE	ADRESSE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE UTILE OU HABITABLE
GUIHUR VIRGINIE	M. et Mme GANNIER Jean-Marc	ZI 152	6 chemin des Dimetières	671 m <sup>2</sup>	81 m <sup>2</sup>
COMMUNE DU PLESSIS	M. FOURRIER et Mme POUJADE	AC 224	4 rue de Plein Vent (lot 36 écoquartier)	511 M <sup>2</sup>	-
COMMUNE DU PLESSIS	M. ALLAUME et Mme GALLEPIE	AC240	13 rue de Plein Vent (lot 55 écoquartier)	366 m <sup>2</sup>	-
METAIS Kévin et BELLANGER Jordanne	M. BEILLARD Thomas et Mme CALLET Camille	AA 207	4 allée du Chêne vert	296 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>

### **2) Arrêtés pris par délégation.**

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
26/01/16	2016-01	Convention avec l'AFCS pour l'occupation des bâtiments communaux par l'ALSH Arc-en-Ciel pendant les mercredis 2015-2016
05/02/16	2016-02	Convention pour l'action Lire et Faire Lire dans le cadre des structures éducatives inscrites pour l'année scolaire 2015/2016
11/02/16	2016-03	Convention pour l'implantation de mobilier urbain destiné à développer l'information municipale avec la société Abri Services

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 24 mars 2016 (l'heure reste à préciser).**